



**ARÂCHES** | STATIONS  
LA FRASSE | des **CARROZ**  
& de **FLAINE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE –  
ODP pour l'exploitation du Restaurant du Golf de Flaine- les Carroz**



**Date de remise limite : le mercredi 23 avril 2025 – 12h00**

**Dénomination et adresse de la collectivité :** Commune d'Arâches-La Frasse - 64 route de Frévuard - 74300 Arâches la Frasse

**Objet de l'occupation :**

Le titulaire de l'autorisation pourra réaliser une activité commerciale de restauration et de débit de boisson au sein du site du Golf de Flaine - les Carroz. A titre d'information, le chiffre d'affaires réalisé les 3 dernières années (hors 2024) est communiqué aux candidats (voir documents annexes).

**Durée de l'occupation :** 1 année (+ 1 année supplémentaire possible)

**Date limite de réception des candidatures :** 23/04/2025 à 12H

**Visite sur site :** des visites sont possibles après contact avec l'accueil général de la collectivité au 04 50 90 03 40

**Adresse de transmission des candidatures :** Le dossier de candidature devra être complété intégralement par le candidat afin que son dossier soit recevable. Le dossier peut être transmis uniquement via la plateforme dématérialisée « MP74 » / « AWS » ou bien par recommandé avec avis de réception à :

Mairie d'Arâches la Frasse  
Service juridique  
64 route de Frévuard  
74300, Arâches la Frasse

Tout dossier déposé après la date de remise limite indiquée en première page sera rejeté, le candidat devra prendre en considération les délais d'inscription sur la plateforme. C'est notamment pour cette raison qu'il est recommandé de déposer la candidature au moins 24h à l'avance, notamment pour les candidats n'ayant jamais utilisé la plateforme dématérialisée.

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- Une présentation du candidat, dont les diplômes, qualifications...
- Un mémoire précisant le fonctionnement envisagé du restaurant, la carte proposée, les horaires d'ouverture... et tout autre élément que le candidat jugera utile afin que la commune puisse évaluer la qualité du service qui sera proposé par le candidat.
- Un kbis de l'entreprise ou tout autre document équivalent,

**Critères d'attribution :**

A l'expiration du délai de transmission des dossiers de candidature, ces derniers seront examinés et classés sur le fondement des critères classés par ordre décroissant d'importance :

1. Valeur technique de l'offre : mémoire technique apprécié au regard des prestations de restauration proposées par le candidat.
2. Redevance proposée par le candidat (évaluation de la redevance variable)

**Adresse du service où l'on peut demander des renseignements :** via la plateforme MP74/ AWS